

# APPEL A PROJETS INCUBATEUR 2020



## Table des matières

A propos du Philanthro-Lab .....	3
Le contenu de l'accompagnement.....	5
Engagement du Philanthro-Lab.....	5
Engagement des porteurs de projets .....	6
Calendrier .....	6
Règlement.....	6

## A propos du Philanthro-Lab

*Parce que donner rend meilleur et plus heureux, nous pensons que démocratiser le geste philanthropique peut aider à transformer positivement notre société. Demain soyons tous philanthropes, et doublons le nombre de Français philanthropes d'ici 2025 !*

*Karine & Philippe Journo, et la Compagnie de Phalsbourg*

### Au Philanthro-Lab : tous philanthropes !

Le Philanthro-Lab, premier lieu dédié à l'essor de la philanthropie<sup>1</sup>, ouvrira ses portes en 2020. Lieu de vie, ouvert à tous, le Philanthro-Lab poursuit une ambition inédite : favoriser le rayonnement de la philanthropie et contribuer à passer de 15% de philanthropes en France aujourd'hui, à 30% en 2025.

A l'occasion de la consultation internationale « Réinventer Paris » lancée par la Ville de Paris, la Compagnie de Phalsbourg a proposé un concept innovant et a décidé de créer le Philanthro-Lab, convaincue que la ville de demain ne peut s'imaginer sans un lieu dédié au développement de la philanthropie et du vivre-ensemble.

Le Philanthro-Lab sera un lieu généreux, convivial, ouvert à tous les publics. Il poursuivra deux missions : démocratiser le geste philanthropique et créer un écosystème favorable à l'essor de la philanthropie.

#### → Démocratiser le geste philanthropique

En ouvrant ce lieu exceptionnel au public, nous souhaitons faire découvrir à chacun de manière conviviale les enjeux et les bienfaits d'une société fondée sur la générosité et développer ainsi la culture du don. Le Philanthro-Lab sera un **démonstrateur** de la Philanthropie.

#### → Créer un écosystème favorable à l'essor de la philanthropie

En aidant les associations et porteurs de projets à concrétiser et financer leur projet et en accompagnant les mécènes dans la structuration de leur générosité et la réalisation de leur projet philanthropique. Le Philanthro-Lab sera également un laboratoire d'expérimentations et d'innovations au service de l'intérêt général.

---

<sup>1</sup> La philanthropie désigne une attitude de [bienveillance](#) doublée de bienfaisance de certaines personnes à l'égard d'autres personnes ou de causes qu'elles ne connaissent pas et qui peuvent être dans le besoin.

## L'incubateur et la démarche d'accompagnement

L'incubateur propose un programme d'accompagnement : le programme d'émergence philanthropique

### A qui cela s'adresse-t-il ?

Ce programme s'adresse à :

- Des philanthropes qui envisagent d'initier une démarche philanthropique (phases d'idéation et de création),
- Des fonds de dotation / fondations privées ou d'entreprise existants, qui souhaitent professionnaliser leur stratégie de mécénat (amorçage et développement).

### Qu'apprend-on dans le programme d'incubation philanthropique / d'émergence philanthropique ?

- Définir une stratégie philanthropique individuelle/familiale/d'entreprise,
- Déterminer le degré d'implication souhaité,
- Fédérer ses proches / ses collaborateurs / ses partenaires
- Structurer juridiquement et créer une fondation/un fonds de dotation,
- Conjuguer philanthropie et situation patrimoniale,
- Développer une stratégie de collecte de fonds ou de co-financement auprès d'autres mécènes,
- Définir une méthodologie de :
  - o Veille, sélection et due diligences,
  - o Suivi de projets,
  - o Mesure et analyse d'impact,
- Mettre en cohérence mission et gestion financière du capital d'une fondation,
- Réfléchir à plusieurs, partager, échanger et construire avec ses pairs,
- Gérer tous les aspects fiscaux relatifs à la philanthropie.

### Quels sont les critères de sélection ?

- Caractère d'intérêt général du projet poursuivi
- Pertinence de la réponse envisagée par rapport à la problématique d'intérêt général abordée
- Critères d'évaluation envisagés,
- Compétences et motivations du/des fondateurs
- Qualité de la gouvernance et de l'équipe.

Ne seront pas recevables :

- Les structures à caractère politique / religieux,

- Les structures commerciales. En ce qui concerne les projets portés par des entreprises, il sera impératif qu'une fondation, une association ou un fonds de dotation ait été créé.

La participation au programme d'émergence est gratuite. La durée d'incubation est de 6 mois.

## Le contenu de l'accompagnement

Les lauréats bénéficieront d'un accompagnement de 6 mois et d'un suivi individualisé assuré par la responsable du conseil du Philanthro-Lab.

L'accompagnement prendra plusieurs formes :

- Des formations collectives
- Des ateliers et masterclasses
- Des formations individuelles
- Des moments d'échange conviviaux
- Du mentorat (grâce à des personnalités qualifiées sélectionnées par leurs compétences dans le réseau du Philanthro-Lab)

## Engagement du Philanthro-Lab

Chaque incubé bénéficiera :

- D'un bureau fixe (à mi-temps ou à temps plein) au sein du Philanthro-Lab,
- D'un accès aux salles de réunion et aux espaces de travail du Philanthro-Lab,
- D'un accès aux services liés : copieur, support technique, équipe sécurité,
- D'un accès 1 fois par an au studio de production de contenus,
- D'un accès au centre de ressources et à la veille menée par le Philanthro-Lab,

A l'issue du programme d'incubation, les structures incubées pourront solliciter la mise à disposition d'un ou plusieurs postes en coworking au tarif en vigueur. Leur demande sera traitée en fonction des disponibilités après acceptation des équipes du Philanthro-Lab.

## Engagement des porteurs de projets

Les incubés s'engagent à suivre le programme d'accompagnement qui leur est proposé, établi avec les équipes du Philanthro-Lab en fonction de leur projet et de leurs besoins. Ils devront s'impliquer dans le programme et mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne exécution des recommandations qui leur seront faites.

Il est recommandé de dédier au moins 1 jour par semaine au programme d'incubation.

Les incubés s'engagent à mentionner le Philanthro-Lab en tant que partenaire sur leurs supports de communication.

## Calendrier

Date limite de dépôt des dossiers	31 décembre 2020
Examen et présélection des dossiers par l'équipe du Philanthro-Lab	Semaine du 4 janvier 2021
Entretiens téléphoniques entre les candidats présélectionnés et l'équipe du Philanthro-Lab	Semaine du 11 janvier 2021
Validation des lauréats par le comité de sélection	Semaine du 18 janvier 2021
Annonce des lauréats et contractualisation	Semaine du 25 janvier 2021
Démarrage du programme d'incubation	9 février 2021

## Règlement

### Article 1 – Organisation de l'appel à projets

Le Philanthro-Lab est une association loi 1901 située au 13-15 rue de la Bûcherie, 75005 Paris. L'incubateur organise un appel à projets destiné à accompagner et promouvoir des projets philanthropiques dans le champ de l'intérêt général.

### Article 2 – Déroulement de l'opération et sélection des projets

Les candidatures sont ouvertes le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Le dossier de candidature se trouve sur le site internet du Philanthro-Lab à l'adresse suivante : [www.philanthro-lab.org](http://www.philanthro-lab.org)

Le formulaire de candidature doit être complété et validé en ligne avant le 31 décembre à minuit. En cas d'échec du formulaire, le dossier de candidature peut être envoyé par mail à l'adresse [incubation@philanthro-lab.org](mailto:incubation@philanthro-lab.org).

Un email de confirmation est envoyé à la réception du dossier.

Tout dossier incomplet ou insuffisamment détaillé sera refusé. La participation au processus de sélection organisé par l'incubateur du Philanthro-Lab est évidemment compatible avec la participation à d'autres processus de sélection.

L'équipe du Philanthro-Lab présélectionnera les dossiers sur la base des critères précisés ci-dessus et s'entretiendra par téléphone avec les candidats présélectionnés pour s'assurer de la pertinence de leur projet et de leur motivation.

Les candidats présélectionnés seront soumis à la validation finale du comité de sélection.

### Article 3 – Modalités de participation

Une seule participation par structure est acceptée pendant toute la durée de l'appel à projets.

Toutes inscriptions et participations effectuées avec des informations ou coordonnées incomplètes, erronées ou contrefaites ou réalisées en violation du présent Règlement seront considérées comme nulles, sans que la responsabilité du Philanthro-Lab ne puisse être engagée.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion de l'appel à projets sans que la responsabilité du Philanthro-Lab ne puisse être engagée.

Pour pouvoir participer au concours, le participant doit remplir les conditions de participation suivantes :

- Les associations et fonds de dotation doivent remplir les critères de l'intérêt général et être donc éligibles au régime fiscal du mécénat
- Les structures commerciales doivent justifier d'un projet philanthropique en cours
- Le candidat doit être disponible pour bénéficier du programme, notamment pour les temps d'accompagnement collectif et individuel.

### Article 4 – Communication relative aux finalistes du processus de sélection

Les lauréats acceptent que leurs projets soient présentés sur le site Internet du Philanthro-Lab pendant au moins 6 mois à partir du démarrage du programme d'incubation. Ils pourront ensuite être retirés sur simple demande.

Les lauréats acceptent que leur logo, les éventuelles photos et vidéos présentant le projet soient reproduits.

### Article 5 – Règlement

Le fait de participer à cet appel à projets implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité y compris, au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants éventuels et ses additifs.

#### Article 6 – Confidentialité

Les membres du comité de sélection, les organisateurs et les personnes ayant accès aux dossiers déposés s'engagent à garder secrètes toutes les informations relatives aux projets. Cependant, il appartient aux candidats de prendre eux-mêmes toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection de leurs droits en matière de propriété intellectuelle.

#### Article 7 – Données à caractère personnel

Le Philanthro-Lab recueille des données à caractère personnel vous concernant et s'engage à respecter les dispositions du Règlement Européen N°2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement RGPD).

Le Philanthro-Lab s'engage également à respecter les dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 concernant les informations personnelles communiquées par les candidats à l'appel à projets qui disposent du droit d'accès, de modification et de suppression des informations qui les concernent.

Ces droits peuvent être exercés en s'adressant au Philanthro-Lab par courrier postal ou par mail à l'adresse : [contact@philanthro-lab.org](mailto:contact@philanthro-lab.org)

Les données recueillies sont traitées uniquement pour la gestion du dossier du participant dans le cadre de l'appel à projets.

Seuls les membres du comité de sélection et les organisateurs auront accès aux dossiers déposés. Ces derniers s'engagent à garder secrètes toutes les informations relatives au projet et signent une clause de confidentialité.